

FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-

DEMANDE D'AFFILIATION/ REAFFILIATION

Homologué le :	GUE: <u>Dakar</u> Saison: <u>2021-2</u> 1
Date d'Arriv	ée à la Ligue _ _ _ _
TITRE EXACT DU CLUB/ (en toutes lettres et en majuscules) ASSOCIATION SPORTOR DES FORCES	armées (ASFA)
Siège Social Camp Ganéral Idrissa F	ALL liberté 6
Le Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'i	nterruption:
Pratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley	
Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondance Départemental Camp Gane Cal Tarissa FALC	
7100- 07	
Téléphone : 71333 01 27	Fax:
Adresse mail officiel du Club (obligatoire): batsports. asfa TERRAINS Camp Ganeral Talriss	IAII
COULEURS DU CLUB: Rouge blanc J	art-blane
Le présent formulaire doit être envoyé en double exemplaire au Secrét par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des mem	
S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en c Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la s	deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le section Volley-ball en cas de groupement sportif.
Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire u	ne demande d'affiliation.
Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispe existence juridique.	ensé de fournir à nouveau les pièces attestant de sor
Avis motivé de la Ligue :	Cachet de la Ligue
Date de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur : Signature du Président de la Ligue	- Country we to Eight

été déclaré à la Préfecture de :	Kal	911.1
22 janvier 1966	N° re ce pisse	2149
UREAU DU COMITE DIRECTEUR I	OU CLUB (1)	
résident: La general de br	(Nom, Prénoms, Profession et Adresse)) 5
		Market Commence
ice-Présidents :		100000
01 0 1	chef Abdoulage F	one GUEYE
Secrétaire Général: Chafa	Salamon F	AVF
résorier Général: Sargant	chef Abdoutage	77/6
	Si le Club est multi-sportif	
BUREA	THE PARTY OF THE PARTY IN A T T IN II	CLUB(1)
Président: le genéral de brig	ade of rienne Papa Sourcey At Philippe DANDIKA DECOUSA KEINA	mare Still
Vice-Présidents le lieute na	ne philippe I HOUR.	
Secrétaire Général: 50 199 14	Mbaye HANN	
9		Landa Damon d'uno
	as protiquent que le Volley-Ball/Beach Volle	ev et les membres du Bureau d'une
	as protiquent que le Volley-Ball/Beach Volle	Article 7 des Statuts).
(1) les membres du Bureau d'un club a section d'un club multi-sportif, doiven	ne pratiquant que le Volley-Ball/Beach Volle t obligatoirement être licenciés à la FSVB (
(1) les membres du Bureau d'un club i section d'un club multi-sportif, doiven	ne pratiquant que le Volley-Ball/Beach Vollet obligatoirement être licenciés à la FSVB (r le Comité National Olympique et Sport
(1) les membres du Bureau d'un club i section d'un club multi-sportif, doiven	as protiquent que le Volley-Ball/Beach Volle	r le Comité National Olympique et Sport
(1) les membres du Bureau d'un club i section d'un club multi-sportif, doiven	ne pratiquant que le Volley-Ball/Beach Vollet obligatoirement être licenciés à la FSVB (des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F	r le Comité National Olympique et Sport
(1) les membres du Bureau d'un club a section d'un club multi-sportif, doiven	ne pratiquant que le Volley-Ball/Beach Vollet obligatoirement être licenciés à la FSVB (r le Comité National Olympique et Sport
(1) les membres du Bureau d'un club p section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière	ne pratiquant que le Volley-Ball/Beach Vollet obligatoirement être licenciés à la FSVB (des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F	r le Comité National Olympique et Sport
(1) les membres du Bureau d'un club esection d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à :	ne pratiquant que le Volley-Ball/Beach Vollet obligatoirement être licenciés à la FSVB (des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la FATTESTATION	r le Comité National Olympique et Sport S.S.V.B.
(1) les membres du Bureau d'un club esection d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à :	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de	r le Comité National Olympique et Sport S.S.V.B.
(1) les membres du Bureau d'un club in section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : 4 faire licencier auprès de la FSV 4 faire respecter les règles et processions de la FSV	ne pratiquant que le Volley-Ball/Beach Vollet obligatoirement être licenciés à la FSVB (des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la FATTESTATION	r le Comité National Olympique et Sport S.S.V.B.
(1) les membres du Bureau d'un club esection d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à :	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellement	r le Comité National Olympique et Sport S.S.V.B. es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règleme
(1) les membres du Bureau d'un club in section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : 4 faire licencier auprès de la FSV 4 faire respecter les règles et processions de la FSV	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellement	r le Comité National Olympique et Sport S.S.V.B. es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règleme
(1) les membres du Bureau d'un club esection d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : faire licencier auprès de la FSV faire respecter les règles et proc	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellement	r le Comité National Olympique et Sport S.S.V.B. es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règleme
(1) les membres du Bureau d'un club i section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : faire licencier auprès de la FSV faire respecter les règles et proc Généraux de la FSVB.	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellement	es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règleme
(1) les membres du Bureau d'un club i section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : faire licencier auprès de la FSV faire respecter les règles et proc Généraux de la FSVB.	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la F Nom et Qualité : 234	es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règlement des licences de la licence de
(1) les membres du Bureau d'un club section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : faire licencier auprès de la FSV faire respecter les règles et proc Généraux de la FSVB.	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements du club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellement	es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règleme
(1) les membres du Bureau d'un club section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : faire licencier auprès de la FSV faire respecter les règles et proc Généraux de la FSVB.	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la F Nom et Qualité : 234	es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règlement des licences de licences
(1) les membres du Bureau d'un club section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : faire licencier auprès de la FSV faire respecter les règles et proc Généraux de la FSVB.	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la F Nom et Qualité : 234	es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règleme le: 16/02/9 Pour le C Poupa A. GUEYE, SG
(1) les membres du Bureau d'un club section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : faire licencier auprès de la FSV faire respecter les règles et proc Généraux de la FSVB.	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la F Nom et Qualité : 234	es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règlement des licences de la licence de
(1) les membres du Bureau d'un club section d'un club multi-sportif, doiven La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière Le soussigné s'engage sur l'honneur à : faire licencier auprès de la FSV faire respecter les règles et proc Généraux de la FSVB.	des règles déontologiques du sport définies pa à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F ATTESTATION B les membres adhérents du Club (Article 7 de sédures régissant la création et le renouvellements de la F Nom et Qualité : 234	es Statuts Fédéraux) ent des licences définies dans les Règleme le: 16/02/9 Pour le C Poupa A. GUEYE, SG